

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DU 11 MAI 2021**

Monsieur le Maire de Guécélard souhaite la bienvenue aux membres du conseil au sein de la salle des fêtes qui fait partie du pôle sportif communal. Il explique la restructuration du pôle scolaire qui depuis février dernier, accueille également l'ALSH dans de meilleures conditions de travail. Il ajoute que dans le centre-bourg, la maison de santé est en phase terminale des travaux, et elle accueillera début juin prochain, des infirmiers en attendant l'arrivée d'un médecin.

Monsieur le Président présente Madame Marguerite Olivry, étudiante en licence à l'ESPOL (European School of Political and Social Sciences) à Lille, stagiaire depuis le 3 mai 2021 pendant un mois.

Monsieur le Président informe le conseil qu'une question écrite lui a été adressée pour le conseil de ce soir.

Monsieur le Président donne au vote les procès-verbaux du 18 février et du 15 avril 2021.

Monsieur d'Aillières souhaite revenir sur la détermination du coût moyen de repas ALSH abordé lors du conseil du 18 février 2021. Pour lui, la décision a été prise en force. Le Conseil municipal de La Suze sur Sarthe refuse que la convention soit signée en l'état. Il demande l'application du transfert des charges arrêtée lors du transfert de la compétence. Il fait part qu'il était Président de la CLECT au moment de ce transfert de compétence mais il était jeune élu et ne maîtrisait donc pas tout ; toutefois, il avait parfaitement compris que le transfert de charges devait être neutre.

Madame la Vice-présidente chargée de l'Education dit que cette question n'est pas inscrite à l'ordre du jour de ce soir. Elle informe le conseil que la commission Education travaille à nouveau sur le sujet et qu'une autre proposition sera faite aux Communes concernées lors d'un conseil de communauté ultérieur. Elle s'est déplacée dans les Communes pour expliquer cette démarche.

Les procès-verbaux des séances du 18 février et du 15 avril 2021 ont été adoptés à l'unanimité.

Le conseil a choisi pour secrétaire Monsieur Jacky Chalumeau.

Date de Convocation
05/05/21

L'an Deux Mille Vingt et Un
Le 11 mai, à 20 H 30
à Guécélard

Le conseil de communauté, légalement convoqué s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur FRANCO.

Nombre de Conseillers

En exercice : **46**
Présents : 27
Votants : 44

Etaient présents :

M^{mes} ~~ALINE, BAYER, BOURNEUF-COURTABESSIS, BRETON, CORBIN, COUET, DELAHAYE, EL-IRARI, FERRAND, GARNIER, HARDOUIN, LE BLAY (suppléante), LEBATTEUX, MENAGE, MOUSSAY, QUEANT, RIOLE, ROGER, SCHMITT, SURUT, TAUREAU.~~

MM. d'AILLIERES, AVIGNON, ~~BERGUES, BOISARD, BOURMAULT, BRETON, CHALUMEAU, CORBIN, COYEAUD, DESPRES, FABUREL, FONTAINEAU, GARNIER, JARROSSAY, HEULIN, LECERF, LEPROUX, LERUEZ, MAZERAT, MECHE, PANETIER, PAVARD, PIERRIEAU, TELLIER, VIOT,~~

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés :

MM. BOISARD, MECHE, Mme ALINE donne pouvoir à M. COYEAUD, Mme BAYER à M. LEPROUX, Mme BOURNEUF COUTEBASSIS à M. CHALUMEAU, Mme BRETON à M. d'AILLIERES, Mme EL IRARI à Mme CORBIN, Mme FERRAND à M. MAZERAT, Mme GARNIER à M. TELLIER, Mme LEBATTEUX à Mme HARDOUIN, Mme RIOLE à Mme MOUSSAY, Mme ROGER à M. MAZERAT, Mme SURUT à M. FABUREL, M. BRETON à M. d'AILLIERES, M. CORBIN à Mme QUEANT, M. DESPRES à M. PAVARD, M. FONTAINEAU à M. CHALUMEAU, M. LECERF à Mme COUET, M. PIERRIEAU à Mme MOUSSAY.

Secrétaire de séance : M. CHALUMEAU Jacky.

Etaient également présents : Mme LEFEUVRE Florence, Directrice Générale des Services, et Mme LANCIEN Delphine, Rédactrice.

□ **Décisions prises par Monsieur le Président dans le cadre de la délégation de fonction du conseil de communauté**

✓ **Education / Santé**

- Recrutement d'une Auxiliaire de puériculture de 2^{ème} classe et d'un Adjoint d'animation (emplois non permanents), 1^{er} échelon, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité au multi-accueil A petits pas entre le 2 et le 29 avril 2021 (24h45 maximum pour un agent et 58h45 maximum pour l'autre agent).
- Recrutement d'un Adjoint technique (emploi non permanent), 1^{er} échelon, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité au centre de vaccination à La Suze sur Sarthe à compter du 20 avril pour une durée de 2 mois, renouvelable dans la limite de 6 mois (10h hebdomadaires maximum).
- Recrutement de deux Adjoints administratifs (emplois non permanents), Indice Majoré 346, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité au centre de vaccination à La Suze sur Sarthe à compter du 15 avril pour une durée de 2 mois, renouvelable dans la limite de 6 mois (35h hebdomadaires maximum).
- Recrutement d'un Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe (directeur), 4^{ème} échelon et de deux à sept Adjoints d'animation, 1^{er} échelon, (emplois non permanents), pour l'encadrement et l'animation des séjours jeunesse en juillet 2021 (35h hebdomadaires pour le Directeur et 33h pour les Animateurs).

✓ **Culture / Sport / Enseignement / Tourisme**

- Remise gracieuse de la participation financière à une artiste des charges liées aux fluides relatives à l'occupation des Esquisses du 9 septembre 2019 au 9 janvier 2020 d'un montant de 229,50 €.
- Signature d'une convention de mise à disposition du local Les Esquisses avec la Commune de Malicorne sur Sarthe, à titre gracieux. Durée de la convention : Année 2021 jusqu'au 30 septembre 2023.

✓ **Economie / Emploi**

- Signature d'un compromis de vente de la parcelle ZE 123 d'une superficie de 2 320 m² constituant le lot L du parc d'Activités des Noës à Spay avec le SASU VV AUTO au prix de vente de 23,60 € HT/m², soit un montant total de 54 752 € HT, frais d'acte en sus.

- Signature d'un compromis de vente de la parcelle ZE 117 d'une superficie de 1 762 m² constituant le lot F du parc d'Activités des Noës à Spay avec la société Mansigné automobiles au prix de vente de 27,50 € HT/m², soit un montant total de 48 455 € HT, frais d'acte en sus.

✓ **Déchets ménagers / Cycle de l'eau**

- Recrutement de deux Adjoints techniques (emplois non permanents), 1er échelon, pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité à la déchetterie à Roëzé sur Sarthe du 19 avril au 30 juin 2021 (11h30 maximum pour un agent et 117h15 maximum pour un autre agent).

□ **Décisions prises par le Bureau dans le cadre de la délégation de fonction du conseil de communauté**

✓ **Culture / Sport / Enseignement / Tourisme**

- Déclaration de vacance du poste d'Adjoint de direction du site de l'île MoulinSart comme suit : Grades : Rédacteur. Temps de travail : 35h hebdomadaires hors saison du lundi au vendredi et des cycles de travail d'une moyenne de 35h hebdomadaires en saison avec travail les week-ends et jours fériés. Poste à pourvoir au 6 avril 2021.

✓ **Déchets ménagers / Cycle de l'eau**

- Acceptation de la modification des statuts du Syndicat Mixte Sarthe Aval Unifié (SMSEAU) comme suit : Article 2 : « ... Conformément au CGCT, le Comité Syndical pourra modifier ses statuts. Ils devront faire l'objet d'approbation par les Communautés de Communes et Communauté Urbaine membres du Syndicat mixte » / Article 5 : « Le Comité Syndical élit parmi ses membres, au scrutin secret, un bureau composé du Président(e), d'un ou plusieurs Vice-présidents(es) dans le respect de l'article L5211-10 du CGCT et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres... » / Article 8 : « Une copie du budget et des comptes du Syndicat mixte est adressée chaque année aux Communautés de Communes et Communauté Urbaine membres (au lieu de) à savoir les Communes ».

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Faburel qui a envoyé une question écrite pour le conseil de ce soir. La question écrite est la suivante :

« Monsieur le Président,

Ayant pris connaissance de l'ordre du jour du conseil du 11 mai prochain, je souhaiterais déposer une question écrite concernant la décision du bureau suite à notre entrevue en mairie de Fillé de 04/056/2021 et confirmée par courrier (P.J).

Si nous comprenons que le manque à gagner pour la CDC d'un montant de 1 500 000 € correspondant à la part non reversée d'excédent d'assainissement lors de la prise de compétence de la part des Communes concernées, il ne serait pas acceptable que Fillé soit la seule Commune à contribuer aux travaux d'assainissement sur sa Commune, malgré la prise de compétence de la CDC.

Nous estimons qu'une telle décision doit être débattue devant le conseil communautaire et avoir son aval, pour être appliquée à l'ensemble des Communes concernées en toute transparence ».

Monsieur Faburel rappelle qu'au moment du transfert de la compétence il n'était pas membre du conseil communautaire. Il explique qu'il demande au conseil de débattre à nouveau sur le reversement des excédents des budgets Assainissement collectif communaux vers la Communauté de communes. Il a compris que toutes les Communes n'avaient pas reversé les excédents ou l'avaient fait partiellement.

Monsieur le Président expose qu'il a demandé à le rencontrer au sujet d'un projet de lotissement et du financement de l'extension du réseau d'assainissement y compris un poste de refoulement. Il lui a expliqué l'état des finances du budget assainissement de la Communauté de communes, avec un besoin de 14 millions d'euros alors que les recettes sont prévues à hauteur de 10 millions d'euros.

Monsieur Faburel informe le conseil que la Commune de Fillé sur Sarthe avait un excédent de 238 410 €, et elle a reversé 150 000 € à la Communauté de communes. Il rappelle que certaines Communes n'ont rien reversé, alors que d'autres ont reversé la totalité de leur excédent budgétaire. Il dit comprendre les difficultés financières du budget de la Communauté de communes, mais il n'envisage pas de reverser la totalité des excédents du budget assainissement communal, étant donné les travaux envisagés à Fillé sur Sarthe. Il pense que la Communauté de communes, compétente en assainissement, doit assumer les travaux en assainissement. Il a compris que le débat sur ces reversements d'excédents budgétaires à la Communauté de communes n'a pas eu lieu lors d'un conseil de communauté. Il a constaté un « manque à gagner » d'environ 1,5 millions d'euros pour la Communauté de communes. Il termine en mentionnant que suite au rendez-vous en mairie de Fillé, la Communauté de communes lui a transmis un courrier qu'il a soumis pour discussion en conseil municipal.

Monsieur le Vice-président chargé du Cycle de l'eau explique que la loi a laissé aux Communes la « curieuse » possibilité de transférer ou non l'excédent de leur budget assainissement à la Communauté de communes. Il dit que différents scénarii se sont produits : certaines Communes ont transféré leur dette, un excédent en totalité ou un excédent partiel. Il regrette que le législateur n'ait pas été plus clair en la matière. Il ajoute qu'un plan pluriannuel d'investissement a été réalisé jusqu'en 2030 avec des rangs de priorités, soit environ 10 millions d'euros pour l'ensemble des Communes. Dans ces investissements ne sont pas compris les renouvellements de réseaux. Il précise qu'il s'agit essentiellement des obligations réglementaires, des schémas directeurs et des restes à réaliser. Or, il rappelle que les réseaux sont vieillissants. Il a constaté qu'avec l'arrivée des nouvelles équipes municipales, de nouveaux projets sont à financer, soit environ 3,5 millions d'euros, mais le budget assainissement de la Communauté de communes ne peut pas financer tous ces projets et ce n'est pas la redevance en assainissement qui va le permettre. Il dit donc que la solidarité doit entrer en jeu.

Monsieur le Vice-président mentionne que la commission Cycle de l'eau a réfléchi à comment réduire ces 13,5 millions d'euros de dépenses mais elle a éprouvé des difficultés pour définir des critères de priorité dans le choix des investissements. Il précise que la commission a sollicité le bureau pour l'éclairer. Il indique ensuite que le bureau à rappeler qu'il appartenait aux commissions de faire des propositions et que le versement des excédents était possible, tout comme le réexamen des projets communaux et la détermination de critères. Monsieur Le Vice-président dit que la Commission cherche différentes pistes.

Monsieur le Président pense que le débat doit être plus large. Il évoque la question du financement du projet du territoire et dit qu'il faudra un débat sur la fiscalité. Il ajoute qu'il entamera la même discussion, la même négociation qu'avec Monsieur le Maire de Fillé dans les Communes n'ayant pas reversé la totalité de leur excédent budgétaire.

Monsieur Faburel suggère plutôt qu'une décision de principe soit prise en conseil de communauté, accord ou non sur le reversement de l'excédent budgétaire.

Monsieur le Président rappelle que même si le conseil de communauté validait ce principe, il ne peut pas imposer aux Communes de reverser leur excédent. Il dit que le débat a déjà eu lieu en Conférence des Maires. Il regrette que les Maires de l'ancien mandat n'aient pas tous choisi de reverser l'excédent budgétaire.

Monsieur Viot dit que selon lui la compétence assainissement a été prise un peu précipitamment et que la question est plus complexe que le reversement ou non des excédents, il faut également tenir compte des tarifs pratiqués. Il informe le conseil qu'avec d'autres élus, il a demandé un état des lieux des travaux réalisés ayant constaté que certaines Communes ayant reversé leur excédent budgétaire sans voir en retour des travaux.

Monsieur le Vice-président fait part que des Communes ont, entre temps, changé le cahier de charges des travaux à réaliser.

Monsieur Viot rappelle également qu'était prévue l'harmonisation des tarifs sur 2 à 3 ans. Or, cette harmonisation est aujourd'hui repoussée à 2026. Il ajoute qu'un point d'équilibre sur la tarification devait être fixé en commission finances et qu'aujourd'hui, ce n'est pas fait. Il regrette que ne soit pas mis en avant ce que rapporte les Communes à la Communauté de communes. Il craint que la Communauté de communes « aille dans le mur » en refusant la réalisation de travaux essentiels et cite l'exemple de stations d'épuration qui ne sont plus aux normes.

Monsieur le Président entend les propos de Monsieur Viot et rappelle que la question concerne l'assainissement. Il ajoute que la solidarité, ce n'est pas que pour soi, les élus veulent faire des choses ensemble mais ne s'en donnent pas les moyens et la Communauté de communes n'a pas eu tous les moyens. Il rappelle que les excédents des budgets assainissement étaient l'argent des habitants du territoire pour avoir de l'assainissement et pas pour acheter un tracteur. Il dit que la prise de compétence s'est faite dans les règles.

Monsieur le Vice-président fait part de la réalisation actuelle de deux schémas directeurs d'assainissement sur les Communes de Malicorne sur Sarthe et Mézeray qui sont nécessaires pour avoir une photo précise de l'état des réseaux d'assainissement, ils n'étaient pas possibles de les réaliser au moment de la prise de compétence. Il précise qu'il faut environ deux pour réaliser ce type d'étude donc il n'était pas possible de le réaliser avant la prise de compétence. Il affirme que d'une Commune à l'autre, il y a beaucoup de différences sur l'état des réseaux, des stations, de la dette, ... mais le choix est d'aller ensemble dans une même direction, qu'il faut avancer.

Monsieur Coyeaud pense que si le reversement des excédents budgétaires assainissement avait été rendu obligatoire, la compétence n'aurait pas été transférée. Il rappelle que les Communes étaient dans leur droit et qu'il ne faut donc pas les punir. Il ajoute que pour choisir les travaux à réaliser, il faut tenir compte de leur degré d'urgence et de leur niveau d'urgence.

Monsieur le Président répond que ce n'est pas son rôle de bloquer les Communes, qu'il n'est pas le « Père Fouettard » mais il tient les finances avec Monsieur Tellier.

OBJET : Budget Eau potable – Dissolution du S.I.A.E.P. Cérans-Fouletourte – Oizé – Parigné le Pôlin – Transfert de dette

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-5 et L5211-17,
Vu l'arrêté préfectoral du 02 septembre 2020 portant dissolution du S.I.A.E.P. Cérans-Fouletourte-Oizé-Parigné le Polin,

Vu l'article 7 du protocole de dissolution établi par le SIAEP annexé dans l'arrêté préfectoral ci-dessus mentionné,

Vu les transferts à opérer de trois emprunts à taux fixe vers la Communauté de communes, aux caractéristiques suivantes (au 31/12/2018) :

Organisme prêteur	Numéro du crédit	Capital restant dû	Périodicité	Taux du crédit	Date de début	Date de fin
Caisse d'épargne	0434011	185 660,40 €	Semestrielle	5,00%	25/03/2003	25/09/2022
Crédit Agricole	060429	643 520,00 €	Annuelle	4,28%	15/12/2008	15/12/2035
Crédit Mutuel	00383781439	95 000,00 €	Trimestrielle	3,68%	05/07/2013	05/04/2028

Monsieur D'Aillières mentionne qu'il serait probablement intéressant de renégocier une partie de la dette, vu les taux des emprunts.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les transferts desdits emprunts vers le Budget Assainissement collectif de la Communauté de communes et autorise Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

OBJET : Ressources humaines – Ratios promus promouvables 2021

Compte tenu des possibilités d'avancement de grade des agents de la Communauté de communes, conformément aux lignes directrices de gestion établies pour les années 2021-2022,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 22 avril 2021 et du 5 mai 2021,

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- ✓ Promouvoir les agents intercommunaux au titre de l'année 2021 comme suit :

Grade d'origine	Grade d'accès	Nbre d'agent(s) promouvable(s)	Ratios (% ou fraction)	Nbre d'agent(s) promu(s)
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	0%	0
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	1	100%	1 agent au 01/01/2021 suite à réussite examen professionnel

- ✓ Créer un poste d'Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe au 01/01/2021 à temps complet (35H hebdomadaires) et supprimer un poste d'Adjoint d'animation à temps complet (35H hebdomadaires) laissé vacant au 01/01/2021.

OBJET : Ressources humaines – Petite enfance – Modification de l'organisation du service petite enfance multi-accueil

Vu le départ pour mutation de la Responsable du multi-accueil de Cérans-Fouletourte « A petits pas... », une réflexion a été menée dans l'optique d'améliorer la gestion des deux structures multi-accueil. Suite à l'harmonisation de l'offre d'accueil et suite à la mise en place de temps d'échange

commun entre les deux multi-accueils initiée au 1^{er} octobre 2019, des besoins d'amélioration des fonctionnements restent à développer.

Le besoin en temps administratif (gestion, accueil des parents, enregistrement des données CAF, gestion des RH, partenariat, ...) apparaît à la fois insuffisant pour les deux structures et de plus, il est inégal entre les multi-accueils sur les postes de Responsable et d'Adjoint. Une gestion administrative sur les deux sites démultiplie le temps nécessaire alors qu'une gestion centralisée sur certaines activités (commandes, achats, réunions et rencontres diverses avec les partenaires...) serait plus pertinente.

L'objectif de la réorganisation proposée est d'accorder plus de temps administratif, de développer l'harmonisation des fonctionnements avec une responsabilité partagée sur les deux sites et d'harmoniser les temps de gestion administrative sur les postes concernés.

Monsieur Coyeaud interroge sur le rôle de la responsable Petite enfance.

Monsieur le Vice-président chargé des Ressources Humaines explique qu'elle est la responsable managériale des responsables des multi-accueils et du service RAM.

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 22 avril 2021,

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- ✓ Supprimer le poste de Responsable du multi-accueil « Le Valanou » créé par délibération du 15 avril 2014.

- ✓ Supprimer le poste de Responsable du multi-accueil « A petits pas... » créé suite à l'arrivée de la Commune de Cérans-Foulletourte par délibération du 21 décembre 2017.

- ✓ Créer un poste de Responsable des multi-accueils, de publier la vacance de poste selon les caractéristiques principales suivantes :

- Missions :

- ☞ Concevoir, animer, mettre en œuvre et évaluer le projet d'établissement et le projet pédagogique sur les deux sites.
- ☞ Assurer le pilotage de l'activité des deux établissements et le management d'une équipe de 11 agents.
- ☞ Garantir et améliorer l'accueil des familles et des enfants.

- Conditions d'emploi :

- ☞ Cadre d'emploi des Educateurs de Jeunes Enfants, grades d'Educateur de Jeunes Enfants et d'Educateur de Jeunes Enfants de classe exceptionnelle.
- ☞ Temps de travail : Temps complet 35 heures hebdomadaires avec des cycles de travail de plus ou moins 1 heure par semaine.

- Date d'effet : 1^{er} septembre 2021.

- ✓ Créer un poste d'Educateur(trice) de Jeunes Enfants, publier la vacance de ce poste et lancer le recrutement selon les principales caractéristiques suivantes :

- Missions :

- ☞ Veiller à l'application du projet d'établissement et des projets pédagogiques en collaboration avec la Responsable des multi-accueils.
- ☞ Accueillir et accompagner les familles.
- ☞ Accueillir des enfants de 3 mois à 4 ans en veillant à leur sécurité physique et psychique.

- Conditions d'emploi :

- ☞ Cadre d'emploi des Educateurs de Jeunes Enfants, grade d'Educateur de Jeunes Enfants,
- ☞ Temps de travail : Temps complet 35 heures hebdomadaires avec des cycles de travail de plus ou moins 1 heure par semaine.

- Date d'effet : 1^{er} septembre 2021.

- ✓ Augmenter le temps de travail de deux heures hebdomadaires sur le poste d'Adjoint(e) au « Valanou » conduisant à un poste à temps complet aux caractéristiques principales suivantes :

- Missions : Travail en étroite collaboration avec la directrice de la structure sur différentes missions :

- ☞ Gestion du personnel (administrative, congés, planning, entretiens, organisation du travail, dynamique d'équipe, réunion d'équipe, gestion des relations).
- ☞ Gestion budgétaire (prépare et transmet les commandes auprès des prestataires et veille à la gestion des stocks).
- ☞ Accueil des familles (écoute et accompagne les familles dans leur spécificité, veille à l'application du projet pédagogique et participe à son évolution, veille au respect des règles d'hygiène et de sécurité de l'établissement, organise et anime des réunions de parents).
- Conditions d'emploi :
 - ☞ Cadre d'emploi des Educateurs de Jeunes Enfants, grade d'Educateur de Jeunes Enfants.
 - ☞ Temps de travail : Temps complet 35 heures hebdomadaires avec des cycles de travail de plus ou moins 1 heure par semaine,
- Date d'effet : 1^{er} septembre 2021.

OBJET : Ressources humaines – Education – Création d'un poste d'Assistant(e) administratif(ve)

Vu le besoin en temps administratif supplémentaire exprimé pour les services Petite enfance, Enfance et Jeunesse,

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer un poste d'Assistant(e) administratif(ve), à temps complet, entre les trois services, selon les caractéristiques principales suivantes :

- ✓ Missions :
 - Être l'interlocuteur privilégié des familles sur les modes d'accueil petite enfance, enfance et jeunesse.
 - Assurer la gestion des familles et des enfants via le logiciel dédié.
 - Assister les responsables dans le suivi et la gestion administrative des services petite enfance, enfance et jeunesse.
- ✓ Conditions d'emploi :
 - Cadre d'emploi des Adjoints administratifs : grades Adjoint administratif, Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe / Cadre d'emploi des Rédacteurs, grade de Rédacteur.
 - Temps de travail : Temps complet.
- ✓ Poste à pourvoir au 15 juillet 2021.

OBJET : Ressources humaines – Service commun communication – Création d'un poste d'Assistant(e) de communication

Dans le cadre de la création du service commun de communication,

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer un poste d'Assistant(e) de communication à temps complet, selon les caractéristiques principales suivantes :

- ✓ Missions :
 - Participer à la conception, à la mise en œuvre des actions et supports de communication (interne et externe) et des événements.
 - Participer à la production des contenus de communication.
- ✓ Conditions d'emploi :
 - Cadre d'emploi des Adjoint administratifs : grades d'Adjoint Administratif, Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.
 - Temps de travail : Temps complet 35 heures hebdomadaires.
- ✓ Poste à pourvoir au 1er septembre 2021.

OBJET : Ressources humaines – Service commun communication – Création d'un poste de Chargé(e) de communication

Dans le cadre de la création du service commun de communication,

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer un poste de Chargé(e) de communication à temps complet, selon les caractéristiques principales suivantes :

- ✓ Missions :
 - Contribuer à la définition des orientations en matière de communication.
 - Développer la création, la qualité et la cohérence des formes et des contenus de communication. Concevoir et mettre en œuvre des actions de communication (interne et externe) et des événements.
 - Seconder le Responsable communications et le remplacer lorsqu'il est absent.
- ✓ Conditions d'emploi :
 - Cadre d'emploi des Rédacteurs : grades de Rédacteur, Rédacteur principal de 2^{ème} classe et Rédacteur principal de 1^{ère} classe.
 - Temps de travail : Temps complet 35 heures hebdomadaires.
- ✓ Poste à pourvoir au 1^{er} septembre 2021.

Monsieur Coyeaud questionne sur l'utilité de créer ces derniers postes.

Monsieur le Président rappelle la création d'un service commun communication entre plusieurs Communes. Il explique que des Communes ont exprimé un besoin en communication, la Communauté de communes a quantifié ces besoins pour créer un service mutualisé.

Monsieur d'Aillières demande si les deux postes vont être financés par les Communes et si oui, savent-elles combien ?

Monsieur le Président répond que les Communes adhérentes financeront ce service, pour la part de service qui les concerne.

Madame la DGS ajoute que la prochaine CLECT est consacrée à ce sujet et que les Communes concernées ont eu une estimation financière.

Monsieur Heulin questionne sur les Communes intéressées.

Monsieur le Président répond qu'il s'agit des Communes de Malicorne sur Sarthe, Cérans-Foulletourte, Chemiré le Gaudin, Roëzé sur Sarthe, Etival lès le Mans et le Pays Vallée de la Sarthe.

OBJET : Ressources humaines – Création d'un poste de Responsable achats

Afin de professionnaliser la fonction achats,

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer un poste de Responsable Achats à temps complet, selon les caractéristiques principales suivantes :

- ✓ Missions :
 - Participer à la définition de la stratégie d'achat de l'établissement ainsi qu'à son évolution et la mettre en œuvre.
 - Créer, gérer et piloter le service achat.
 - Conseiller et assister les services dans l'évaluation et la définition du juste besoin dans une logique de performance globale des achats.
- ✓ Conditions d'emploi :
 - Cadre d'emploi des Rédacteurs : grades de Rédacteur, Rédacteur principal de 2^{ème} classe et Rédacteur principal de 1^{ère} classe.
 - Temps de travail : Temps complet 35 heures hebdomadaires.
- ✓ Poste à pourvoir au 1^{er} septembre 2021.

Monsieur le Vice-président chargé des Finances et des Ressources Humaines mentionne que lors d'une seconde étape, une réflexion avec les Communes sur le développement de groupements d'achats sera envisagée.

Monsieur le Président précise que dans le cadre des transitions, il est important de réfléchir à une politique d'achats durables car les collectivités ont un rôle à jouer en termes d'exemplarité.

OBJET : Ressources humaines – Ecole de musique – Modification du temps de travail de trois postes d'enseignant (spécialité Dumiste, Chants musiques actuelles, Clavier musiques actuelles)

Suite à la mutation d'un agent titulaire d'un poste d'Assistant d'enseignement artistique (A.E.A.) intervenant en milieu scolaire « Dumiste » (20h/20h hebdomadaires), les missions liées à ce poste ont été réparties sur plusieurs enseignants, comme suit :

- 16h d'interventions en milieu scolaire poste de « Dumiste »,
- 2h « Ateliers vocaux » poste d'enseignante Chant et musiques actuelles (9h/20h hebdomadaires),
- 1h « Orchestre à l'école » poste d'enseignante Clarinette (cette heure a permis de compenser une perte d'élèves),
- 1h « Du vent dans les cordes » poste d'enseignant batterie (cette heure a permis de compenser une perte d'élèves).

Un autre agent « Dumiste », à temps non complet, assure également des interventions en milieu scolaire à raison de 5h30 / 20 h hebdomadaires.

Il vous est proposé que la mission de Dumiste soit assurée principalement par un agent à temps complet, 16h du poste mentionné en 1er et 4h du poste à temps non complet mentionné en 2^{ème}.

Cette proposition entraîne la diminution du temps de travail du poste de « Dumiste » à temps non complet (passage de 5h30 à 1h30 hebdomadaires).

Vu la diminution du temps de travail supérieure à 10%,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 22 avril 2021 sur cette diminution du temps de travail,

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, valide la suppression du poste « Dumiste » à 5h30 / 20h hebdomadaires et la création d'un poste « Dumiste » à 1h30 / 20h hebdomadaires à compter du 1^{er} octobre 2021.

Par ailleurs, avec le redéploiement des missions du poste de « Dumiste » à temps complet, il vous est proposé l'augmentation du temps de travail du poste d'enseignant, spécialité Chants musiques actuelles (passage de 9h à 11h hebdomadaires).

Vu l'augmentation du temps de travail supérieure à 10%,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 22 avril 2021 sur cette augmentation du temps de travail,

Vu l'accord de l'agent concerné,

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, valide la suppression du poste Chants musiques actuelles à 9h / 20h hebdomadaires et la création d'un poste Chants musiques actuelles à 11h/ 20h hebdomadaires à compter du 1^{er} octobre 2021.

Enfin, il vous est proposé l'augmentation du temps de travail du poste Clavier musiques actuelles » à 7h / 20 h hebdomadaires.

Ce poste a été créé à 6h hebdomadaires et vu l'évolution constante des inscriptions dans cette spécialité depuis trois ans (+ 0,5h en 2018-19, + 1,50h en 2019-20 et + 3,5h en 2020-21), il vous est proposé une augmentation du temps de travail de 1h par semaine.

Vu l'augmentation du temps de travail supérieure à 10%,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 22 avril 2021 sur cette augmentation du temps de travail,

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, valide la suppression du poste de clavier musiques actuelles à 6h / 20h hebdomadaires et la création d'un poste de clavier musiques actuelles à 7h à compter du 1^{er} octobre 2021.

OBJET : Economie – ZA Actival / Les Clottées – Vente d'une parcelle

Les Ets Bobet sont présents sur la ZA les Clottées à Voivres lès le Mans depuis 1999. Cette entreprise familiale est spécialisée dans la conception et fabrication de charpentes métalliques et de bâtiments en kits. Les principaux clients sont les agriculteurs (70 %), industriels et collectivités.

De nombreux investissements (logiciel DAO, perceuse à commande numérique, une ligne automatisée qui a permis d'accroître les capacités de production et améliorer la production, l'ouverture, d'un site internet, une nouvelle politique commerciale), ont permis d'augmenter sensiblement le chiffre d'affaires de l'entreprise.

L'entreprise connaît ainsi une croissance importante de son activité (3,7 k€ en 2018, 4,7 k€ en 2019 et 5 k€ pour 2020, malgré 3 semaines d'arrêt liés à la Covid-19), qui s'accompagne d'un besoin de disposer l'espace pour entreposer les ossatures métalliques des bâtiments (envoyées en galvanisation

chez un sous-traitant) et permettre la circulation autour avec des engins de levage. Par ailleurs, la société a accru ses capacités de production avec la ligne automatisée et doit disposer d'un stock suffisant pour optimiser la production.

Dans un second temps (fin 2021/début 2022), le souhait est d'internaliser l'activité pliage, actuellement sous traitée à 100%. Celle-ci nécessitera la réalisation d'un bâtiment de 800 m², l'achat d'une cisaille et d'une presse plieuse à commande numérique. Cette nouvelle fabrication permettra la création de 2 emplois supplémentaires.

Les ETS Bobet souhaitent donc se porter acquéreur de la parcelle restant à commercialiser sur la ZA à Voivres lès le Mans et attenante à leur bâtiment actuel.

Il s'agit de la parcelle cadastrée ZH 242, d'une superficie de 11 864 m².

Le prix de vente proposé est de 13,50 € HT/m².

Monsieur Faburel a remarqué des prix de vente différents en fonction des zones d'activités, de 13 € à 27 € d'une zone à l'autre.

Madame la Vice-présidente chargée de l'économie répond que les prix de vente dépendent du prix des terrains acquis, du montant des travaux de viabilisation et de la date de la création de la zone d'activité.

Monsieur le Président cite l'exemple de la zone d'activités Actival dont les terrains acquis datent du début des années 2000 et qui n'ont donc pas le même prix de vente.

Monsieur Faburel pense que le prix de vente des terrains devrait être le même sur tout le territoire.

Monsieur le Président se dit favorable à cette proposition dans le cadre du projet de territoire.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu l'avis de France Domaine en date du 29 janvier 2021,

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, valide la vente de cette parcelle aux Ets BOBET et autorise Monsieur le Président ou Madame la Vice-présidente chargée de l'économie et de l'emploi à signer l'acte à intervenir au prix de vente à 13,50 € H.T./m², frais d'acte en sus, ainsi que tout document relatif à cette acquisition.

OBJET : Voirie – Marché entretien de la végétation des voies communales et des chemins ruraux – hors agglomération

En février 2021, la Communauté de communes a lancé un accord-cadre mono-attributaire en procédure formalisée (durée de 3 ans) pour l'entretien de la végétation des voies communales et des chemins ruraux – hors agglomération – sur le territoire de la Communauté de communes.

Vu la tenue de la commission d'appel d'offres en date du 19 avril 2021,

Vu le procès-verbal de décision d'attribution de la commission d'appel d'offres,

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer les offres des entreprises suivantes :

Lot	Nombre d'offres	Entreprise retenue	Montant estimé sur la base de l'état indicatif des prestations annuelles
N° 1 : Communes de Chemiré-le-Gaudin, Etival-lès-le Mans, Guécélard, Louplande, Roëzé-sur-Sarthe, Souigné-Flacé, Spay, Voivres-lès-le-Mans	1	Léveillé Père et Fils	76 999,50 € H.T.
N° 2 : Communes de Cérans-Fouilletourte, Fercé-sur-Sarthe, Fillé-sur-Sarthe, La Suze-sur-Sarthe, Malicorne-sur-Sarthe, Mézeray, Parigné-le-Pôlin, Saint Jean-du-Bois	1	Groupement Martin / Léveillé	88 088,02 € H.T.

➤ **Informations :**

- Monsieur le Président demande de noter sur l'agenda des élus l'un des prochains RDV du Projet de territoire soit le 1^{er} juillet 2021 à 18 H à Spay (à confirmer). Si les conditions sanitaires le permettent, ce RDV sera suivi d'un moment convivial autour d'un pique-nique.

Par ailleurs, il rappelle les principales étapes et la méthodologie déployées pour mener à bien ce projet de territoire.

Monsieur le Président parle des deux projets développés actuellement par le Pays Vallée de la Sarthe : Le Projet Agricole et Alimentaire Territorial (P.A.A.T) et la Plateforme fgTerritoriale de Rénovation Energétique (P.T.R.E).

Il indique que Monsieur Luc Bourmault Vice-président en charge de la Voirie et du Patrimoine a été désigné élu référent à la sécurité routière de la Communauté de communes auprès des services de l'Etat.

- Monsieur le Vice-président chargé des Ressources Humaines fait part des mouvements de personnel connus à ce jour : Avril 2021 - Arrivée au 01/04/2021 : Madame Clarisse LE COQUEN, Animatrice RAM (mutation).

- Dates à retenir :

2021	Bureau	Conseil	Autres
Mai	6 / 27	11 (mardi)	Guécélard
Juin	10	24	Parigné le Pôlin
Juillet	8		
Septembre	9	23	Fillé sur Sarthe
Octobre	7/21		
Novembre	18 et 25	4	Roëzé sur Sarthe
Décembre		9	Saint Jean du Bois
2022			
Janvier			20 vœux communautaires Fercé sur Sarthe

L'ordre du jour étant épuisé, les membres ont signé après lecture

	Signature		Signature
MECHE Charlie		BOURNEUF-COUTABESSIS Véronique	
MENAGE Edith		CHALUMEAU Jacky	
MOUSSAY Elisabeth		FONTAINEAU Hervé	
PIERREAU Roger		BAYER Stéphanie	
RIOLE Valérie		LEPROUX Joël	
DESPRES Mickaël		GARNIER François	
PAVARD Michel		LERUEZ Jean-Baptiste	
CORBIN Bruno		SCHMITT Fabienne	
FRANCO Emmanuel		TAUREAU Catherine	
QUEANT Marie-Paule		BOISARD Jean-Paul	
BERGUES Philippe LE BLAY Marion		BOURMAULT Luc	
FABUREL Luc-Marie		AVIGNON Jean-Yves	
SURUT Brigitte		HARDOUIN Katia	
CORBIN Nathalie		JARROSSAY Loïc	
EL IRARI Souad		LEBATTEUX Karine	
HEULIN Yannick		D'AILLIERES Emmanuel	
PANETIER Thierry		ALINE Maïthé	
VIOT Alain		BRETON Pascal	
GARNIER Claudette		BRETON Sabrina	
TELLIER Noël		COYEAUD Jean-Marc	
FERRAND Véronique		DELAHAYE Delphine	
MAZERAT Xavier		COUET Martine	
ROGER Carole		LECERF Fabien	